



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Catherine Moureaux, *Président du Conseil* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Khadija Zamouri, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, *Échevin(e)s* ;
Jamal Ikazban, Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Michel Eylenbosch, Danielle Evraud, Dirk De Block, Michaël Vossaert, Ann Gilles-Goris, Leonidas Papadiz, Karim Majoros, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, Carine Liekendael, Mohamed Daif, Saliha Raiss, Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Rachid Mahdaoui, Leila AGIC, Luc Vancauwenberge, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Mohamed Amine Akrouh, Joke Vandenbempt, Pascal Paul Duquesne, Rajae Maouane, Théophile Emile Taelemans, Didier Fabien Willy Milis, Emre Sumlu, *Conseillers communaux* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Excusés

Tania Dekens, Hind Addi, Khalil Boufraquech, Mohammed EL BOUZIDI, Laurent Mutambayi, Maria Gloria Garcia-Fernandez, Abdallah Kanfaoui, *Conseillers communaux*.

Séance du 16.10.19

#Objet : Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Leila Agic, Madame Gloria Garcia Fernandez, Madame Rajae Maouane, Madame Joke Vandenbempt, Monsieur Ahmed El Khannouss et Monsieur Michael Vossaert, relative à l'engagement de Molenbeek contre les violences faites aux femmes et pour la reconnaissance du féminicide.#

Séance publique

Organisation générale

LE CONSEIL,

Considérant que la Belgique est signataire de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dite Convention d'Istanbul,
Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean doit participer à l'application de la convention d'Istanbul,
Considérant que la Convention d'Istanbul définit la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de l'Homme et une discrimination de genre,
Considérant que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue aujourd'hui selon l'ONU « l'une des violations des droits de l'Homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde »,
Considérant qu'en 2018, plus de 9.000 appels ont été traités par la plateforme « Écoute violences conjugales »,
Considérant que de nombreux cas de violences ne se retrouvent pas dans les statistiques par manque de plainte,
Considérant que selon un recensement associatif, il y aurait eu 19 féminicides en Belgique pour l'année en cours,
Considérant qu'il n'y a toujours pas de recensement officiel des féminicides en Belgique,
Considérant que les femmes demeurent encore une catégorie juridiquement vulnérable,
Considérant que le féminicide n'est toujours pas reconnu dans le code pénal belge malgré des demandes répétées des associations de lutte contre les violences faites aux femmes,
Considérant que le féminicide est reconnu dans 18 pays d'Amérique latine,
Considérant que le féminicide est défini comme le : « meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine »
Considérant que l'actuelle majorité a décidé d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques communales,

Considérant que pour la première fois de son histoire, Molenbeek-Saint-Jean a un échevinat des droits des femmes,

Considérant que le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Considérant que Molenbeek participe depuis 2018 à la campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes : Ruban Blanc

Considérant qu'il y a lieu de donner un signal fort lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes,

DECIDE :

Article 1 :

De demander au collège :

- de devenir précurseur dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes,
- de présenter au conseil communal un plan d'application de la convention d'Istanbul au niveau communal,
- de mettre en place des formations pour les gardiens de la paix, ainsi que pour les éducateurs de MOVE, afin de les sensibiliser et de les former sur le sujet et celui du harcèlement de rue. A terme, sensibiliser l'ensemble de nos agents communaux au harcèlement.
- de mettre symboliquement en berne le drapeau communal les 25 novembre en souvenir des femmes victimes de féminicides en Belgique et dans le monde.
- de dédier l'espace d'un mur, dans un lieu emblématique de Molenbeek, aux visages de femmes décédées suite aux violences conjugales, afin de les sortir de l'anonymat,
- de travailler à un jumelage avec des villes qui ont réduit significativement les violences faites aux femmes.
- demande aux écoles de travailler, dans le cadre de la prévention à la vie affective et sexuelle, à sensibiliser à la question des violences faites aux femmes.
- de promouvoir des expositions itinérantes dans les lieux culturels, écoles, administrations, lieux de grands passages, à l'instar de celle qui s'est tenue au CCM sur les tenues que portaient les femmes victimes de viol,

Article 2 :

- Demande à la Bourgmestre, membre du collège de Police, ainsi qu'aux conseiller.e.s communaux qui sont également conseiller.e.s de Police de travailler sur l'application de la convention d'Istanbul dans notre zone de Police,

Article 3 :

- Demande à l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents d'avancer sur l'application de la convention d'Istanbul.
- Invite le Parlement fédéral à adopter rapidement à un arsenal juridique ambitieux de lutte contre les violences faites aux femmes et à reconnaître le féminicide dans le code pénal.
- Demande au gouvernement fédéral de pérenniser et d'élargir les moyens des centres multidisciplinaires pour les femmes victimes de violences afin de répondre aux besoins.

Le conseil communal demande au Collège de la Bourgmestre et des échevins de transmettre cette motion au Parlement Fédéral, Parlement Régional Bruxellois, au Parlement Flamand, au Parlement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, au Premier Ministre, au Ministre de la Justice, au Ministre Président Bruxellois, à la Secrétaire d'Etat bruxelloise à l'Égalité des chances, au Ministre Président de la Fédération Wallonie Bruxelles, à la Ministre des Droits des Femmes, au collège et conseil de Police de la Zone Bruxelles-Ouest.

38 votants : 38 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Jacques De Winne

Le Président du Conseil,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 25 octobre 2019

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux